

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 938

présenté par

M. Ferrand, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Tourret, M. Travert,  
Mme Untermaier et Mme Valter

-----

### ARTICLE 5 BIS

Substituer au mot :

« après »

les mots :

« à compter de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.